



amis montagnards

raquette

but de la course

date

chefs de course

difficulté description

matériel raquettes, + autre :

rendez-vous heure

retour estimé vers h

message en cas de modification 078 684 16 46 site dès

coût déplacement 40ct/km abonnement +

extraits du règlement des courses

1. Tenant compte des directives du club, le chef de course limite le nombre maximum de participants en fonction du nombre de chefs de courses, de la difficulté et des conditions de la course et d'autres limites d'organisation. Les courses sont en principe dirigées par deux chefs de course.
2. En fonction des conditions, une course peut en tout temps être modifiée ou annulée.
3. L'inscription aux courses est obligatoire. La priorité est accordée aux membres du club.
4. Les chefs de course peuvent refuser les personnes qui ne répondent pas aux exigences de la course.
6. Les participants doivent
 - a. communiquer au chef de course tout problème de santé et l'utilisation d'un matériel spécial ;
 - b. être au bénéfice d'une assurance couvrant les risques d'accident en montagne ainsi que les frais de recherche et de sauvetage ;
 - c. annoncer sans délai leur éventuel désistement au chef de course ;
 - d. emporter le matériel mentionné sur la feuille de course et accepter le matériel commun réparti entre eux ;
 - e. porter un dva, obligatoire hors des périmètres sécurisés ;
 - f. se conformer aux directives des chefs de course.

matériel indispensable

raquettes, chaussures imperméables adaptées aux raquettes, bâtons, habits appropriés, gants, lunettes de soleil, couverture de survie, pique-nique, thermos plein.

à remettre au responsable de la commission le plus rapidement possible

conditions et observations

genève, le

signature

but de la course

date

	nom prénom	adresse complète	téléphone / natel, e-mail	o=oui n=non		
				membre	voiture	air glacier rega
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						

Les participants peuvent louer DVA, pelles, sondes, etc. les mardis soirs de 19h30 à 20h30 auprès de la personne responsable.
Le matériel doit être rendu en bon état le mardi suivant.